



Distr.
GENERALE
A/3302/Add.13
9 novembre 1956
FRANCAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Première session
extraordinaire d'urgence

QUESTION EXAMINEE PAR LE CONSEIL DE SECURITE A SES 749ème ET 750ème SEANCES,
LE 30 OCTOBRE 1956

Deuxième et dernier rapport du Secrétaire général concernant le plan pour une force internationale d'urgence des Nations Unies, demandé par l'Assemblée générale dans sa résolution du 4 novembre 1956 (A/3276)

ADDITIF

Note du Secrétaire général : Outre les communications reproduites dans les documents A/3302 et Add.1 à 12, le Secrétaire général a reçu la communication suivante du représentant permanent du Brésil auprès des Nations Unies.

New-York, le 9 novembre 1956

J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'en réponse à l'appel fait dans la résolution adoptée par l'Assemblée générale réunie en session extraordinaire d'urgence, le Gouvernement brésilien a décidé de participer à la Force internationale des Nations Unies en fournissant un contingent de 500 hommes, sous réserve de l'approbation du Congrès brésilien.

Aussitôt que j'aurai reçu des renseignements définitifs, je les porterai à votre connaissance.

Le représentant permanent du Brésil
auprès des Nations Unies

Signé : C. de FREITAS-VALLE
